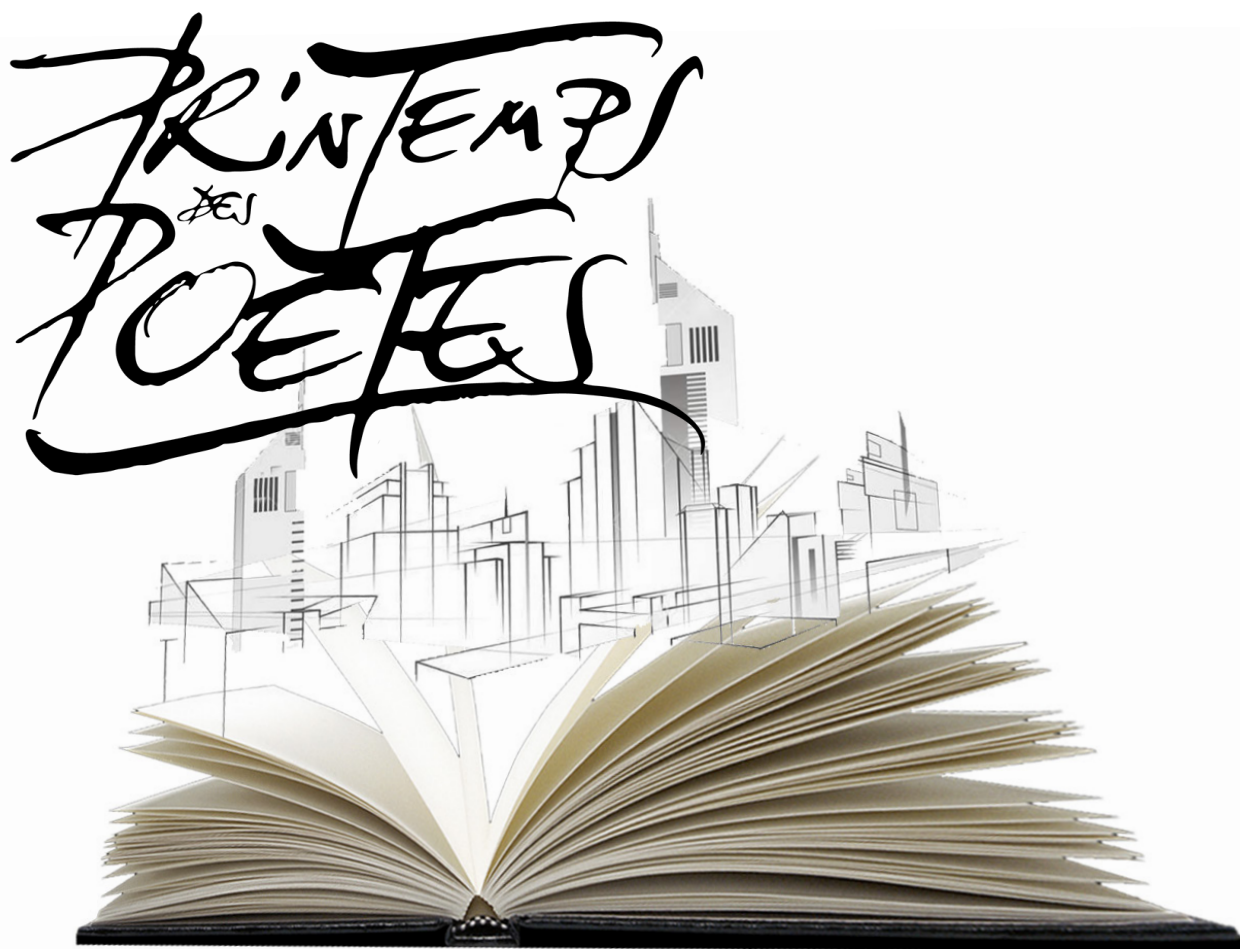


La Médiathèque Christine de Pizan & Le Conservatoire de Poissy
avec la participation de LA CAECILIA - Les amis du conservatoire présentent le :



SAMEDI 16 MARS 2019

15H @ MEDIATHEQUE CHRISTINE DE PIZAN - POISSY
31 avenue Maurice Berteaux

renseignements : Gloria BERNSTEIN
caeciliadepoissy@gmail.com / 06 13 53 03 01



CONCOURS DE POESIE

(date limite pour le dépôt des poemes : vendredi 15 février 2019 - 18h)

Dépôt : - à la Médiathèque de Poissy ou - par mail : caeciliadepoissy@gmail.com

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Remise de Prix aux lauréats du concours // Lecture des poèmes, musique et théâtre.

3ème CONCOURS DE POESIE

● PRINTEMPS DES POETES 2019

Extrait du règlement :

Article 1

La Caecilia Les amis du Conservatoire en partenariat avec le Conservatoire de Musique de Danse et Art dramatique de Poissy, la Médiathèque « Christine de Pizan » de Poissy (78300) et The Island Progress, organise un concours de poésie ouvert aux élèves des écoles, collèges, lycées et classes post Bac de Poissy. Ce concours s'inscrit dans l'initiative nationale du Printemps des poètes www.printempsdespoetes.com.

Article 2

Chaque participant devra écrire une poésie autour du thème national du Printemps des poètes : « **La Beauté** ». Pour les écoles primaires les élèves pourront s'exprimer également sur le thème « **Ma Ville** », avec une illustration possible.

Article 3

Une seule poésie sera acceptée par participant. Elle sera rédigée en langue française.

Le texte qui ne pourra pas dépasser 1 page au format A4 devra être au format électronique PDF ou en format papier. Le texte sera adressé

- par courrier électronique à «Caecilia- Les amis du conservatoire» : caeciliadepoissy@gmail.fr en mentionnant l'objet : « CONCOURS DE POÉSIE 2019 ».

- par courrier, à la Médiathèque de Poissy (aux heures d'ouverture), dans l'urne prévue à cet effet, dans une enveloppe fermée avec la mention «CONCOURS DE POESIE 2019»

Le candidat s'engage à garantir l'originalité de l'œuvre qu'il présente.

Date limite de dépôt : vendredi 15 février 2019 - 18h

Article 4

Afin de préserver l'anonymat vis à vis du jury, aucune mention de nom ou de pseudonyme ne devra être portée sur le texte même du poème.

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail ou dans un papier joint :

- 1- son nom
- 2- sa date de naissance
- 3- ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques
- 4- La catégorie dans laquelle il concourt.

Pour les textes collectifs provenant d'un établissement scolaire, doivent être indiqués : le nom du responsable ou représentant du groupe, le niveau, l'âge et le nombre de participants, le nom de l'établissement, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

Chaque candidat recevra un accusé de réception par mail.
